

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-12-98



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CHATEL Jacques, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
33

Nombre de votants :
37

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme LEMOINE Martine), Mme BIDAULT Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. LEROY Michel (pouvoir donné à VINET Paul), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa)

VOIX POUR :
37

Secrétaire de séance : Mme LUBRUN Laurence

VOIX CONTRE :
0

**Objet : Etude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont
 Délégation de maîtrise d'ouvrage au SyMOA
 Participation financière aux frais d'étude**

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire le projet d'étude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont, qui doit être réalisé sous Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA) en 2023/2024.

L'étude recouvre les territoires du SyMOA (Argentan Intercom, CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, CDC du Val d'Orne, CDC des Sources de l'Orne (communes de La Bellière et Francheville)), les communautés de communes des Vallées d'Auges et du Merlerault, du Pays de Falaise et des Sources de l'Orne (commune d'Almenêches).

Le montant de la dépense est évalué *a priori* à 111 012 € TTC.

La part relevant de la Communauté de communes des Sources de l'Orne (pour les cours d'eau situés sur la commune d'Almenêches) après application des aides prévues (estimées à 80 % du coût de l'étude (Agence de l'Eau Seine Normandie) et équirépartition des coûts en fonction du linéaire de cours d'eau concerné, s'élève à 1 % du coût de l'étude, soit *a priori* 222,02 € TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'accepter le principe d'une participation financière de la Communauté de communes à l'étude à hauteur de sa part, de déléguer la Maîtrise d'Ouvrage au SyMOA pour la réalisation de l'étude, d'engager la Communauté de communes des Sources de l'Orne à inscrire le montant de sa participation financière au budget de l'année 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- sous réserve de l'obtention des subventions mentionnées, **d'ACCEPTER** la participation financière de la Communauté de communes à l'étude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont à hauteur de 1 % du reste à charge,
- de **DELEGUER** la Maîtrise d'Ouvrage au SyMOA pour la réalisation de l'étude,
- de **S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires au budget
- **d'AUTORISER** M. le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SyMOA et toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Laurence LUBRUN

